



IMO-OMI



UNEP-PNUE

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY
RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)**

**CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

**MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**



7^{ème} Réunion des Correspondants
du Centre régional méditerranéen
pour l'intervention d'urgence contre
la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.26/10
11 avril 2005
Français
Original: anglais

Malte, 25-28 avril 2005

Point 10 de l'ordre du jour

**PROJET DE PROGRAMME D'ACTIVITÉS DU REMPEC
ET ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2006/2007**

Note du REMPEC

I INTRODUCTION

1. Le Protocole 2002 relatif à la coopération pour la prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (ci-après "Protocole prévention et situation critique, 2002") qui a été adopté le 25 janvier 2002 par la Conférence des Plénipotentiaires (Malte, 24-25 janvier 2002), est entré en vigueur le 17 mars 2004, après qu'il a été ratifié par six Parties contractantes. A ce jour, sept Parties contractantes ont ratifié le Protocole.

2. Outre les activités liées à la préparation à la lutte et la lutte contre les événements de pollution du milieu marin, depuis la 6^{ème} Réunion de ses Correspondants, le REMPEC mené, lancé ou préparé un certain nombre d'activités ou de projets portant sur l'application des dispositions du Protocole "prévention et situation critique" de 2002 dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires (cf. REMPEC/WG.26/4). Ces actions ont été conduites conformément à la Résolution de la Conférence des Plénipotentiaires qui s'est tenue à Malte en janvier 2002, appelant à entamer la mise en œuvre, aux niveaux national et régional, du Protocole "prévention et situation critique", en attendant son entrée en vigueur.

3. Pour mettre en œuvre le Protocole "prévention et situation critique", la Treizième Réunion ordinaire des Parties contractantes, qui s'est réunie à Catane (Italie) du 11 au 14 novembre 2003, avait décidé d'adopter, lors de sa Quatorzième Réunion qui se tiendra en Slovénie en novembre 2005, une Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution du milieu marin par les navires. De même, la 13^{ème} Réunion avait adopté la "Déclaration de Catane" affichant ainsi la volonté politique des Parties contractantes d'agir en concertation pour réduire et, éliminer, dans la mesure du possible, la pollution de la mer Méditerranée par les navires et les activités maritime plus généralement. La "Déclaration de Catane" a identifié notamment les questions particulières que la future Stratégie régionale aura à traiter en priorité.

4. Pour préparer le projet de Stratégie régionale à soumettre à la 14^{ème} Réunion des Parties contractantes, le REMPEC a convoqué deux Réunions des experts nationaux, la première s'est tenue à Castelgandolfo (Rome), Italie, du 8 au 10 juillet 2004 et la seconde a eu lieu juste avant la présente Réunion, ici à Malte du 21 au 23 avril 2005. Ces réunions, et les observations et commentaires que les Parties contractantes ont émis sur les trois versions du projet de Stratégie régionale depuis la 6^{ème} Réunion des Correspondants du REMPEC, ont permis d'identifier les besoins des Parties contractantes en matière de prévention et de lutte contre la pollution du milieu marin par les navires ainsi que les actions à entreprendre pour satisfaire ces besoins.

5. En 2004 la Commission européenne (CE) avait pris attache avec le REMPEC dans le but d'élaborer un projet sur la coopération euro-méditerranéenne (Euromed) en matière de sécurité maritime et de prévention de la pollution par les navires (SAFEMED), dans le cadre du Forum euro-méditerranéen sur les transports (cf. REMPEC/WG.26/7). Ce projet vise à renforcer la sécurité maritime et la protection du milieu marin en Méditerranée par la promotion d'une mise en œuvre cohérente, effective et uniforme des conventions internationales pertinentes et de la législation de l'UE en la matière ; ainsi, il est pleinement compatible avec les objectifs prioritaires de la Stratégie régionale. La CE a conclu que le REMPEC était l'institution régionale la mieux placée pour conduire le projet SAFEMED; cette appréciation résulte du rôle central que le Centre est amené à jouer dans ce domaine dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et en étroite collaboration avec l'Organisation maritime internationale (OMI).

6. Avec l'aide d'un consultant et en coopération avec les services compétents de la CE et de l'OMI, le REMPEC a préparé et soumis à la Commission européenne le document du projet qui, à l'heure actuelle, attend d'être approuvé et avant que le contrat de mise en œuvre ne soit signé par la CE d'une part et l'OMI, représentant le REMPEC.

II PROJET DE PROGRAMME PRELIMINAIRE D'ACTIVITÉS POUR LA PERIODE BIENNALE 2006/2007

7. Le REMPEC a dressé et présenté un programme préliminaire d'activités, joint en **Annexe I** du présent document, en tenant compte des éléments suivants:

- a) Poursuite et mise à jour des principales activités du Centre découlant du Protocole "prévention et situation critique" de 2002 ainsi que des Objectifs et missions que les Parties contractantes ont assignés au Centre lors de leur 12^{ème} Réunion ordinaire (Monaco, novembre 2001);
- b) Activités et projets réalisés, lancés, formulés ou en cours de réalisation pendant la période biennale 2004/2005, dans les domaines de la prévention, la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par des activités maritimes;
- c) Les questions prioritaires à traiter aux échelons national, sous-régional et régional et que les Parties contractantes ont arrêtées dans la "Déclaration de Catane";
- d) Les travaux réalisés, à ce jour, dans l'effort d'élaboration de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution du milieu marin par les navires, et ses objectifs généraux et spécifiques; et
- e) Le projet SAFEMED, si sa mise en œuvre est confiée au Centre pendant la période allant de septembre 2005 à 2008.

8. Il est à souligner que le projet de programme préliminaire d'activités du Centre pour la période biennale 2006/2007 comprend un certain nombre d'activités destinées à compléter certaines tâches relevant du projet SAFEMED. Il est prévu de conduire ces activités dans les treize Etats côtiers de la Méditerranée qui sont parties à la Convention de Barcelone mais qui ne sont pas éligibles au financement de ce projet SAFEMED.

9. Sur la base des éléments énumérés ci-dessus, les besoins des Parties contractantes, dans les trois domaines d'intervention du REMPEC que sont la coopération dans la prévention de la pollution par les navires, la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle, peuvent être déclinés comme suit:

Prévention de la pollution du milieu marin par les navires

- Nécessité de promouvoir, par la coopération régionale, la mise en œuvre et l'application des Conventions OMI relatives à la prévention de la pollution du milieu marin par les navires.

Préparation à la lutte et lutte contre la pollution marine accidentelle et coopération en la matière

- Nécessité d'aider, ceux parmi les Etats côtiers de la Méditerranée qui ne disposent pas de capacités nationales de lutte contre les accidents causant ou susceptibles de causer la pollution du milieu marin par des hydrocarbures et d'autres substances nocives, à mettre en place de telles capacités;
- Nécessité de renforcer les capacités des États côtiers de la Méditerranée pour leur permettre d'intervenir plus efficacement contre les accidents causant ou susceptibles de causer la pollution du milieu marin par des hydrocarbures et d'autres substances nocives, notamment en cas de situation critique, et qui présentent un danger grave et imminent à l'environnement marin ou lorsque de tels accidents sont susceptibles d'affecter des vies humaines;
- Nécessité de faciliter la coopération parmi les Parties contractantes pour intervenir dans de telles situations critiques;

Création de capacités et coopération en la matière

- Nécessité de faciliter l'échange d'informations, la coopération technologique et la formation;
- Nécessité de créer un cadre d'échange d'informations sur les questions opérationnelles, techniques, scientifiques, juridiques et financières.

10. Compte tenu de l'importance que le Protocole "prévention et situation critique" de 2002 accorde à la prévention de la pollution par les navires, et des résultats significatifs qui ont été atteints dans le domaine de la préparation à la lutte et de la lutte contre les événements de pollution du milieu marin, le projet de programme d'activités pour la période biennale 2006/2007 met l'accent sur les activités de prévention.

III PREVENTION DE LA POLLUTION PAR LES NAVIRES

11. Les orientations générales des activités et actions futures du Centre, en ce qui concerne la prévention de la pollution du milieu marin par les navires, et qui ont été présentées à la 6^{ème} Réunion des Correspondants du REMPEC (document REMPEC/WG.21/10) qui les a ensuite approuvées, ont été également prises en compte lors de la préparation du projet de programme pour la prochaine période biennale. Il en est de même pour les activités prévues en matière de préparation à la lutte et de lutte. Cette approche a permis d'assurer une certaine continuité entre les activités lancées et préparées pendant la période biennale 2004/2005 et celles programmées pour la période biennale 2006/2007.

12. On rappellera que les orientations générales des activités et actions du REMPEC, en matière de prévention de la pollution par les navires, exposées en 2003 (REMPEC/WG.21/10) comprennent notamment:

- l'analyse de la situation prévalant actuellement dans la région (politiques et actions de prévention de la pollution marine, évaluation de la situation en ce qui concerne la pollution par les navires, étude des risques que pose le trafic maritime) ;
- la création de capacités aux niveaux national, sous-régional et régional (aide à la mise au point de systèmes administratifs nationaux et d'instruments juridiques pour permettre la mise en œuvre et l'application effectives des conventions internationales à travers la formation, la diffusion de l'information, le conseil technique et les programmes pilotes; soutien à la mise en place des infrastructures nécessaires à travers la réalisation d'études et de projets pilotes) ;
- le développement de la coopération régionale (mise en place d'un cadre pour organiser des consultations et coordonner les actions sur des questions précises aux niveaux sous-régional, régional et mondial ; élaboration et facilitation de programmes spécifiques ; étudier et coordonner les actions d'intérêt régional, étude de faisabilité en vue de l'harmonisation des politiques nationales de sanction des délits, aux termes de l'Annexe I de MARPOL)

13. Plusieurs activités, portant sur la prévention de la pollution par les navires, et figurant dans le programme d'activités de la période biennale actuelle, ont été achevées ou en cours de réalisation (cf. REMPEC/WG. 26/4). D'autres activités sont à la phase de préparation ou d'intégration au projet SAFEMED en vue de leur mise en œuvre pendant la prochaine période biennale. Il s'agit notamment de:

- projet CLEANMED sur la prévention de la pollution opérationnelle du milieu marin en mer Méditerranée, dont le premier volet (amélioration du cadre juridique) sera financé dans le cadre du projet SAFEMED, alors que le second volet (renforcement des ressources humaines) relève du partenariat méditerranéen – FEM ;
- un projet pilote géographiquement limité relatif à la surveillance et la détection de la pollution illégale (AESOP), qui sera conduit en coopération avec JRC/CE, ERS/RAC et diverses autres institutions publiques italiennes ;
- une étude sur le transport maritime en Méditerranée qui s'intéressera particulièrement au transport des hydrocarbures et des produits chimiques (inclus dans SAFEMED) ; et
- les activités de prévention de la pollution par des bateaux de plaisance (cf. REMPEC/WG.26/8)

IV PRÉPARATION À LA LUTTE ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE

14. Les orientations générales des activités et actions du REMPEC liées à la préparation à la lutte, la lutte et la coopération en matière de pollution marine accidentelle, en 2003, traitaient les principaux ensembles de questions suivants et qui demeurent d'actualité:

- renforcer davantage les mécanismes régionaux de coopération et d'assistance, en cas de situation critique notamment ;
- élaborer des systèmes sous-régionaux de préparation à la lutte et de lutte comprenant, notamment, des accords opérationnels bilatéraux ou multilatéraux impliquant les pays voisins ; et
- entretien et/ou élaboration, selon que de besoin, de capacités nationales d'intervention en cas d'évènements de pollution du milieu marin.

V AUTRES ACTIVITES

15. En ce qui concerne les actions prévues pour répondre aux besoins des Parties contractantes en matière d'échange et de diffusion de l'information, de formation et de coopération technologique, les activités proposées pour la période 2006/2007 porteront, principalement, sur les actions qui viennent compléter les orientations générales dans les trois missions principales dévolues statutairement au REMPEC.

VI FINANCEMENT

16. En plus des activités destinées à être financées par le Fonds d'affection spéciale pour la Méditerranée (MTF), le projet de programme préliminaire énumère des activités qui devront bénéficier d'un financement – partiel ou total – externe. Il s'agit, entre autres, du mécanisme MEDA de la CE, du Programme intégré de coopération technique (PICT) relevant de la Division de la coopération technique de l'OMI, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ainsi que de contributions volontaires éventuelles de Parties contractantes telles que la Commission européenne, l'Italie et Monaco, qui ont contribué au budget du REMPEC pendant la période biennale actuelle. Il est attendu que les sources externes de financement aideront de manière significative à satisfaire les besoins des Parties contractantes qui ne peuvent être pris en charge par le seul budget MTF, au regard de son enveloppe limitée.

17. Les sources de financement prévues pour les activités figurant dans le projet de programme d'activités, au titre de la période biennale 2006/2007, sont indiquées à l'**Annexe I** du présent document.

18. Les lignes budgétaires, figurant dans le projet de programme d'activités à l'**Annexe I**, sont provisoires. L'enveloppe totale du budget du REMPEC pour la période biennale 2004/2005, tel

qu'approuvé par les Parties contractantes lors de leur Treizième réunion ordinaire à Catane (Italie), 11-14 novembre 2003 (UNEP(DEC)/MED IG.13/8, Annexe V, page 3), ne devrait pas changer. Toutefois, on soulignera que l'Unité de coordination du PAM a informé le Centre que toute augmentation et/ou changement dans la masse salariale pour la prochaine période biennale devra être compensée par une réduction des lignes budgétaires prévues pour les activités. Sur la base des opinions exprimées dans la présente Réunion, le REMPEC présentera, à la prochaine réunion des Points focaux du PAM en septembre 2005, les estimations d'affectations budgétaires pour chaque activité proposée, avant qu'elles soient soumises pour approbation à la 14^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, prévue en novembre 2005.

VII PERSONNEL

19. La mise en œuvre effective du projet de programme d'activités pour la période biennale 2006/7 nécessite le renforcement du personnel du REMPEC tel qu'exposé à l'**Annexe II**. La proposition portant « projet SAFEMED » prévoit le recrutement de trois membres supplémentaires du personnel professionnel (Administrateur de programme L4, Administrateur de programme L3 et un Administrateur L3) ainsi qu'un autre élément des services administratifs généraux (Assistant administratif G6). La réalisation du projet de programme d'activités dépend, est-il souligné, du renforcement des ressources humaines du REMPEC, sur le budget du MTF, le personnel supplémentaire devant être rémunéré grâce aux contributions financières volontaires du Gouvernement italien et de l'industrie pétrolière française ainsi que des membres du personnel qui seront recrutés au titre du projet SAFEMED.

La Réunion des Correspondants est priée d'examiner et avaliser le projet préliminaire de programme d'activités, pour la période biennale 2006/2007, qui sera présenté à la prochaine Réunion des Points focaux du PAM avant de le soumettre à la 14^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes pour approbation.

ANNEXE I: PROJET DE PROGRAMME D'ACTIVITÉS DU REMPEC POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2006/2007

ACTIVITE	OBJECTIFS	SOURCE BUDGETAIRE	
<p>1. PRÉVENTION DE LA POLLUTION PAR LES NAVIRES</p> <p><u>Besoins identifiés:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir, par le biais de la coopération régionale, la mise en œuvre et l'application des conventions OMI portant prévention de la pollution du milieu marin par les navires. 			
1.1	Préparation par des consultants d'une étude portant sur le niveau d'application, dans la région méditerranéenne, des règles internationales de prévention et de lutte contre la pollution opérationnelle ¹	– Proposer la mise en place d'un cadre de coopération régionale, et de recommandations, en matière de prévention et de lutte contre la pollution opérationnelle y compris, notamment, la surveillance des déversements illégaux.	SAFEMED (EXT), avec apport complémentaire du MTF
1.2	Élaboration de lignes directrices complètes pour l'application des principes du développement durable et du respect de l'environnement par les activités des bateaux de plaisance en mer Méditerranée	– Prévoir une base pour formuler, dans la région méditerranéenne, un régime de réglementation des activités des bateaux de plaisance dans l'optique du développement durable et du respect de l'environnement	MTF
1.3	<i>Préparation d'une étude sur le trafic maritime en mer Méditerranée (avec un accent mis sur le transport d'hydrocarbures et de SND)</i>	– <i>Créer une plate-forme pour des actions visant à améliorer la sécurité de la navigation et mieux protéger le milieu marin méditerranéen de la pollution par les navires</i>	SAFEMED (EXT)
1.4	<i>Identification d'autres initiatives sur les installations de réception portuaires (à la lumière de l'expérience acquise au niveau de l'UE par la mise en œuvre de la Directive EU2000/59)</i>	– <i>Formuler une proposition concernant les initiatives supplémentaires relatives aux installations de réception portuaires</i>	SAFEMED (EXT)
1.5	AESOP – projet pilote de courte durée et géographiquement limité portant sur la surveillance et la détection d'actes illégaux de pollution du milieu marin (à réaliser en mer Adriatique comme activité préliminaire de l' Elément III du projet CLEANMED)	– Explorer la possibilité d'introduire, dans la région méditerranéenne, d'un service de détection d'actes de pollution par des hydrocarbures et de surveillance des principales routes maritimes grâce à la télédétection (par satellite), appuyée par la surveillance aérienne	MTF (principale activité) Partenariats avec: - ERS/RAC (EXT) - EC/JRC (EXT) - Gouv. et les institutions publiques italiennes (EXT) EXT (à identifier)

¹ Cette activité, venant compléter la Tâche 3.4 O de SAFEMED, sera menée dans 13 Etats côtiers de la Méditerranée qui ne bénéficient pas du financement SAFEMED. Elle correspond à l'Elément I (amélioration du cadre juridique) du projet **CLEANMED portant sur la** détection des déversements illégaux des résidus et eaux mélangées aux hydrocarbures en Méditerranée et la poursuite en justice des auteurs de ces infractions.

ACTIVITÉ	OBJECTIFS	SOURCE BUDGETAIRE	
2. PRÉPARATION À LA LUTTE ET LUTTE CONTRE LES ÉVÈNEMENTS DE POLLUTION DU MILIEU MARIN			
<u>Besoins identifiés:</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ aider, ceux parmi les Etats côtiers de la Méditerranée qui ne disposent pas de capacités nationales de lutte contre les accidents causant ou susceptibles de causer la pollution du milieu marin par des hydrocarbures et d'autres substances nocives, à mettre en place de telles capacités; ▪ renforcer les capacités des États côtiers de la Méditerranée pour leur permettre d'intervenir plus efficacement contre les accidents causant ou susceptibles de causer la pollution du milieu marin par des hydrocarbures et d'autres substances nocives, notamment en cas de situation critique, et qui présentent un danger grave et imminent à l'environnement marin ou lorsque de tels accidents sont susceptibles d'affecter des vies humaines; ▪ faciliter la coopération parmi les Parties contractantes pour intervenir dans de telles situations critiques. 			
<i>Renforcer le mécanisme régional de coopération et d'assistance mutuelle en situation critique</i>			
2.1	Entretien du niveau de préparation à la lutte de l'Unité d'assistance méditerranéenne (MAU), pour aider les Parties contractantes en situation critique	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir rapidement aux Parties contractantes des prestations de conseil technique en cas de pollution marine impliquant des hydrocarbures ou des substances nocives et dangereuses - Atténuer les conséquences des incidents de pollution 	MTF
2.2	Organiser un exercice d'alerte et de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Tester et améliorer le degré d'efficacité et de fiabilité du système régional et sous-régional d'alerte et de communication 	MTF Parties contractantes (EXT)
<i>Assistance aux états côtiers méditerranéens pour mettre au point, affiner et entretenir des systèmes et des accords opérationnels locaux, nationaux et sous-régionaux de préparation à la lutte et de lutte contre les incidents de pollution marine.</i>			
2.3	Préparation, par des consultants ou des cabinets-conseils, au niveau national, de textes juridiques, plans d'urgence listes de matériel, propositions de création de centres nationaux de lutte contre les déversements et d'autres documents juridiques et techniques pertinents.	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les capacités individuelles d'intervention des Parties contractantes - Faciliter aux Parties contractantes l'accès aux Conventions internationales pertinentes (OPRC. OPRC-HNS) 	MTF PICT (EXT) Parties contractantes (EXT)
2.4	Fourniture, par des consultants ou des cabinets-conseils, de services de conseil technique à des pays individuels ou à des groupes de pays, visant à formuler, améliorer et entretenir leurs systèmes et accords opérationnels locaux, nationaux et sous-régionaux de préparation à la lutte et de lutte contre les incidents de pollution marine	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le niveau de préparation à la lutte des Parties contractantes pour leur permettre d'intervenir plus efficacement contre les accidents majeurs de pollution du milieu marin à travers l'amélioration et l'entretien de leurs systèmes et accords opérationnels locaux, nationaux et sous-régionaux de préparation à la lutte et de lutte contre les incidents de pollution marine. 	MTF PICT (EXT) Parties contractantes (EXT)

ACTIVITÉ		OBJECTIFS	SOURCE BUDGETAIRE
2.5	Soutenir l'organisation d'activités conjointes visant à réviser, compléter ou mettre à jour les accords opérationnels sous-régionaux en Méditerranée	– Veiller à l'efficacité et au bon fonctionnement des accords opérationnels sous-régionaux en vigueur	MTF
2.6	Apporter aux pays individuels, qui en font la demande, une assistance sur des questions spécifiques.	– Hisser le niveau de préparation à la lutte des pays individuels en cas d'accidents majeurs de pollution du milieu marin	MTF Parties contractantes (EXT) PICT (EXT)
2.7	Mise au point et amélioration d'outils techniques et d'aide à la décision, notamment des cartes de sensibilité écologique, des modèles de prévision des déversements et de banques de données	– Faciliter la prise de décision par les autorités nationales compétentes en situation critique – Améliorer la qualité, la rapidité et l'efficacité du processus de prise de la décision en situation critique	MTF Partenariats avec: d'autres RAC (EXT) Parties contractantes (EXT) EXT (à identifier)
3. CRÉATION DE CAPACITÉS ET COOPÉRATION (dont la FORMATION et la DIFFUSION DE L'INFORMATION)			
<u>Besoins identifiés:</u>			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ nécessité de faciliter l'échange d'informations, la coopération technologique et la formation; ▪ nécessité de mettre en place un cadre pour l'échange d'informations sur les questions opérationnelles, techniques, scientifiques, juridiques et financières. 			
Formation			
3.1	Organisation et conduite d'un atelier régional sur les lieux de refuge pour les navires en détresse	– identifier les procédures idoines pour faciliter la prise de la décision lorsqu'il s'agit de désigner un lieu de refuge pour un navire en détresse – faciliter la désignation des lieux de refuge par les Parties contractantes	SAFEMED (EXT), avec apport complémentaire du MTF
3.2	Organisation et conduite d'une activité de formation régionale sur la Convention « Bunkers » de 2001.	– Renforcer la capacité des Parties contractantes pour leur permettre d'appliquer les Conventions internationales pertinentes.	SAFEMED (EXT), avec apport complémentaire du MTF

ACTIVITÉ		OBJECTIFS	SOURCE BUDGETAIRE
3.3	Organisation et conduite d'un stage de formation/exercice (MEDEXPOL)	– Enrichir les connaissances sur un aspect particulier (à déterminer) de la lutte contre la pollution du milieu marin	MTF
3.4	Organisation et conduite d'un atelier régional sur le partenariat régional d'application de la réglementation maritime en régissant la pollution opérationnelle	– Préparer la mise en œuvre de l' Elément II (renforcement des ressources humaines et mise en place d'un réseau d'information spécial) du projet CLEANMED	MTF Partenariat avec: ERS/RAC (EXT) FEM (EXT)
3.5	Soutien à l'organisation et à la conduite d'un stage national de formation à la lutte contre les déversements d'hydrocarbures	– Améliorer le niveau des connaissances sur les principes et techniques de lutte contre les déversements d'hydrocarbures	MTF
3.6	Soutien à l'organisation et à la conduite d'un stage national de formation à la prévention de la pollution par les navires	– Améliorer le niveau des connaissances en matière de prévention de la pollution par les navires	MTF
3.7	Participation à un exercice en vraie grandeur impliquant le déploiement des équipements	– Faciliter le transfert des savoirs et doter les responsables des opérations de lutte contre les déversements d'hydrocarbures en expériences en matière de mise à l'épreuve des systèmes de lutte contre la pollution opérationnelle	EXT (à identifier)
Diffusion de l'information			
3.8	Élaboration d'un système d'informations REMPEC (site Internet, banques de données interrogeables, ...)	– Faciliter, aux Parties contractantes et à d'autres partenaires, l'accès à l'information relative à la prévention, la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution du milieu marin par des navires – Donner une plus grande visibilité aux résultats des activités du REMPEC et du PAM dans les domaines relevant du mandat du Centre	MTF EXT (à identifier)
Coopération avec d'autres partenaires			
	<i>VOIR "PRINCIPALES ACTIVITÉS DU REMPEC"</i>		
4. REUNIONS ET CONFERENCES			
4.1	8 ^{ème} Réunion des Correspondants du REMPEC ²	– Passer en revue les progrès accomplis dans la réalisation des activités du REMPEC pour la période biennale 2006/2007 – Débattre et orienter le programme d'activités pour la période biennale 2008/2009	MTF Contributions de Parties contractantes individuelles (EXT)

² Une seule Réunion des Correspondants est prévue pendant cette période biennale en raison des contraintes budgétaires.

ACTIVITÉ		OBJECTIFS	SOURCE BUDGETAIRE
4.2	Réunion sur les lignes directrices pour les activités des bateaux de plaisance	– Élaborer des lignes directrices complètes, basées sur les principes de développement durable et de respect de l'environnement, pour les activités des bateaux de plaisance en mer Méditerranée	EXT (à identifier)
PRINCIPALES ACTIVITÉS DU REMPEC			
PRÉVENTION DE LA POLLUTION PAR LES NAVIRES			
Fourniture d'une assistance, aux pays qui en font la demande, pour la ratification/mise en œuvre des Conventions pertinentes de l'OMI		– Consolider les bases juridiques pour la protection du milieu marin, de la région méditerranéenne, de la pollution par les navires – Accroître le niveau d'application des règles internationales pertinentes	MTF (activité principale)
PRÉPARATION À LA LUTTE ET LUTTE CONTRE LES ACCIDENTS DE POLLUTION DU MILIEU MARIN			
Élargir et diversifier le champ d'expertise, par le truchement de la MAU, y compris l'introduction de centres d'expertise		– Élargir le champ d'expertise auxquels les Parties contractantes ont accès en situation critique	MTF (activité principale)
Révision des recommandations, principes et lignes directrices en vigueur pour faciliter l'assistance mutuelle et la coopération en situation critique ; exploration des besoins en recommandations, principes et lignes directrices supplémentaires		– Faciliter l'assistance mutuelle en situation critique – Faciliter la mise en œuvre du Protocole « prévention et situation critique » – Réduire les délais de fourniture/réception de l'assistance en situation critique	MTF (activité principale)
Assistance apportée par le REMPEC aux autorités nationales en situation critique		– Apporter rapidement, aux Parties contractantes, des conseils techniques en cas de pollution du milieu marin par des hydrocarbures ou des substances chimiques et potentiellement dangereuses – Atténuer les impacts des accidents de pollution – Faciliter l'assistance mutuelle en cas de situation critique	MTF (activité principale)
CREATION DE CAPACITES ET COOPERATION (dont la FORMATION et la DIFFUSION DE L'INFORMATION)			
Diffusion de l'information			
Mise à jour du Système régional d'information (SRI), des documents techniques et des supports didactiques		– Fournir aux Parties contractantes des informations actualisées sur les aspects liés à la prévention, la préparation à la lutte et la lutte contre les accidents de pollution du milieu marin impliquant des navires ; et, coopération régionale sur ces questions	MTF (activité principale)

ACTIVITÉ	OBJECTIFS	SOURCE BUDGETAIRE
Coopération avec d'autres partenaires		
Élaboration de formes de coopération avec les industries pétrolière, chimique et de transport maritime	– Renforcer la base de mise en œuvre de la Stratégie régionale.	MTF (activité principale)

ANNEXE II

PERSONNEL DU REMPEC

FONCTION	ECHELON	Financé par	Observations
PERSONNEL PERMANENT			
Directeur	D1	MTF	
Administrateur de programme principal (OPRC)	P5	MTF	
Administrateur de programme principal (Protection du milieu marin)	P4	MTF	Poste vacant
Administrateur de programme (Prévention)	P4	MTF	
Responsable d'information / Documentaliste	G7	MTF	
Assistant administratif et financier	G7	MTF	
Assistante du Directeur	G7	MTF	Poste vacant
Secrétaire / Assistant administratif	G5	MTF	
Secrétaire	G4	MTF	
Assistant technique (logistique)	G4	MTF	
PERSONNEL TEMPORAIRE			
Administrateur technique temporaire	P3	contrat	Jusqu'au 26 mai 2005
Administrateur de programme auxiliaire	P2	TOTAL ¹	Jusqu'au 30 avril 2005
Administrateur de programme auxiliaire	P2	ICRAM ²	Jusqu'au 30 avril 2005
Secrétaire (bilingue)	G6	Gouv. italien ³	Jusqu'au 31 déc. 2005
Assistant administratif	G6	Gouv.italien. ⁴	Jusqu'au 31 déc. 2005
PERSONNEL À RECRUTER DANS LE CADRE DU PROJET SAFEMED			
Administrateur de programme	L4	SAFEMED	sept. 2005 - 2008
Administrateur de programme	L3	SAFEMED	sept. 2005 – 2008
Administrateur	L3	SAFEMED	sept. 2005 – 2008
Assistant administrative	G6	SAFEMED	sept. 2005 - 2008

¹ Poste financé par l'industrie pétrolière française (TOTAL) dans le cadre du "Volontariat international scientifique". La mission de l'administrateur de programme auxiliaire se termine le 30 avril 2005.

² Poste financé par l'Institut Central de Recherche Marine Appliquée (ICRAM), dans le cadre d'un accord entre l'Institut et les gestionnaires du projet CLEOPATRA sur la surveillance par satellite de la pollution par les hydrocarbures provenant des navires. La mission de l'administrateur de programme auxiliaire se termine le 30 avril 2005.

³ Poste financé par le Gouvernement italien (35 000 euros en 2004 et 2005), comme une partie de la contribution volontaire au MTF pour le REMPEC (45 000 euros / an).

⁴ identique à note ³.